

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-25

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2024-25

**Invest in Bordeaux - Subvention de Bordeaux Métropole pour l'année 2024 -
Convention d'application financière 2024 - Décision -Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Invest in Bordeaux a pour mission d'accueillir sur le territoire métropolitain et plus globalement en Gironde les projets d'investissement créateurs d'emplois, de faciliter et d'accompagner l'implantation de ces entreprises exogènes en proposant une offre de services compétitive et adaptée aux besoins des entreprises et des salariés. Cette agence développe également une offre d'accompagnement en ingénierie du développement économique aux territoires hors métropole bordelaise, afin de les aider à attirer davantage de projets, dans une logique de partenariat voulue par les financeurs d'Invest in Bordeaux. Compte tenu de cet élargissement des missions confiées à Invest in Bordeaux, il est apparu opportun d'établir avec cette structure une convention d'objectifs triennale, qui lui permettra de mieux planifier ses actions et les ressources nécessaires, tout en assurant une cohérence opérationnelle renforcée avec les services de Bordeaux Métropole, en particulier la Direction du développement économique et la Mission d'intelligence économique.

Bilan du programme d'action 2023 (partiel)

Le conseil d'administration de l'agence a adopté le 5 décembre 2023 sa nouvelle feuille de route 2024-2026, destinée à poursuivre et renforcer ses actions en faveur de l'implantation de projets d'entreprises créateurs d'emplois, non seulement sur le territoire métropolitain, mais également sur l'ensemble de la Gironde.

Au 1^{er} décembre 2023 (bilan provisoire), les résultats sont les suivants :

55 décisions d'investissement annoncées, dont 7 hors Métropole ;
2 346 emplois programmés à trois ans, correspondant à ces projets, dont 654 hors métropole.

Par comparaison avec 2022, on peut noter :

Une contraction du nombre de dossiers accompagnés : 54 (sur une année incomplète, pour 70 en 2022 et 78 pour 2021). Si le flux des dossiers est légèrement en retrait à date, le volume d'emplois programmés à 3 ans reste sensiblement stable (2441 en 2022 pour une programmation attendue de 2401 emplois).

Un nombre de projets en cours accompagnés par l'agence qui reste élevé, 217 contre 205 l'année dernière.

Le développement des projets d'implantation hors Métropole qui se maintient (7 projets) avec toujours un potentiel d'emplois très intéressant (654 emplois programmés), sachant qu'en moyenne, les projets hors Métropole sont 4 fois pourvoyeurs d'emplois.

Les projets accompagnés concernent au premier chef des PME : 29 dossiers, soit 53% des décisions annoncées, contre 8 projets de grandes groupes et 3 d'ETI.

Les secteurs qui ont le plus contribué en termes d'emplois sont :

Le numérique et les télécommunications (33%),
L'aéronautique, spatial, défense (11%),
L'industrie agroalimentaire, le vin et spiritueux (9%),
Le conseil et l'ingénierie (5%),
La santé et les biotechnologies (5%).

Convention d'objectifs triennale 2023-2025 :

Le conseil métropolitain du 27 janvier 2023 a adopté une convention triennale d'objectifs autour de deux axes :

La définition d'un programme d'actions récurrentes valables pour la durée de la convention d'objectifs.
La mise au point d'un programme annuel d'actions spécifiques, destinées à contribuer au développement économique et de l'emploi des territoires girondins ayant contractualisé une convention de partenariat avec Bordeaux Métropole.

Actions récurrentes :

Implantation de projets exogènes :

L'expérience et la compétence acquises par Invest in Bordeaux dans ce domaine représentent un atout stratégique pour le territoire métropolitain, et plus généralement pour la Gironde. Il est donc essentiel qu'Invest in Bordeaux poursuive son travail dans le domaine de l'aide à la décision, de l'accompagnement et du suivi des implantations de projets exogènes. Il est donc de l'intérêt de Bordeaux Métropole comme d'Invest in Bordeaux, et de l'ensemble des acteurs du développement économique et de l'emploi du territoire, qu'Invest in Bordeaux se focalise en priorité sur cette cible. Sur la Métropole, la priorité sera donnée aux projets en phase avec les axes stratégiques définis par le Schéma de développement économique métropolitain, en travaillant spécifiquement les enjeux de transition économique, la dimension RSE des projets et travaillant l'évaluation de l'impact des projets.

A noter qu'en 2023, l'Agence a initié un travail particulier sur l'identification de nouveaux indicateurs de suivi de l'attractivité et de la dynamique économique locale pour faire apparaître l'impact des projets sur les territoires, affiner l'offre des territoires pour les aider à implanter des activités complémentaires et enfin travailler un nouveau modèle d'attractivité. Ils devront permettre de mieux évaluer l'action de l'agence ces prochaines années.

Le partage de la dynamique des projets sur le territoire sera maintenu, au travers du comité des projets économiques, coanimé par Bordeaux Métropole et Invest in Bordeaux, et qui réunit la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A), la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde, et les technopoles Bordeaux Technowest et Unitec. Un suivi détaillé des projets exogènes sera par ailleurs mis en place entre Bordeaux Métropole et Invest in Bordeaux.

Invest in Bordeaux poursuivra, autour de ce cœur de métier, la déclinaison de programmes complémentaires qui enrichissent l'offre d'accueil du territoire, en particulier dans le domaine de l'accompagnement des conjoints de personnes mutées à Bordeaux dans leur recherche d'emploi.

Pour mener à bien ces missions Invest in Bordeaux a pu s'appuyer sur les moyens de la Direction du développement économique de Bordeaux Métropole, ainsi que sur les outils développés par cette dernière, comme le Réseau des développeurs économiques

métropolitains.

Informations économiques :

Dans le cadre de son Schéma de développement économique, Bordeaux Métropole s'est dotée d'une mission d'intelligence économique, qui a pour mission de collecter, analyser, et porter à la connaissance des élus et des services de la Métropole les données utiles à leurs prises de décision dans le champ de l'économie et de l'emploi, et de mieux connaître le tissu d'entreprises du territoire.

Invest in Bordeaux collecte pour sa part de nombreuses données économiques, et produit des documents de synthèse sur les principaux secteurs du territoire.

Dans un souci partagé d'efficacité et d'optimisation des moyens, la mise en commun de ces ressources, déjà engagée depuis plusieurs années, sera renforcée. En lien avec le groupe de veille économique animé par Invest in Bordeaux, et auquel Bordeaux Métropole participe, un plan d'actions détaillé sera élaboré (partage de la donnée, études sectorielles et territoriales, tableaux de bord et publications, etc.).

Programme d'actions spécifiques :

Au-delà des actions récurrentes listées ci-dessus, la convention d'objectifs prévoyait de mener des actions ciblées en direction de préoccupations spécifiques à l'image des moyens mis en 2023 par l'Agence sur les territoires girondins.

Bilan 2023

Il s'agissait de permettre à l'Agence de renforcer son action en direction des territoires ayant déjà signés une convention de coopération avec Bordeaux Métropole, et qui sont également adhérents d'Invest in Bordeaux (Communauté d'agglomération du libournais - CALI, Communauté de communes de Montesquieu à titre d'exemple) qui ont été accompagnés pour la valorisation de leurs opportunités immobilières et foncières.

Cette orientation a été élargie en réalité à de nombreux territoires via plus d'une quarantaine de rencontres dédiées, des actions orientées sur les sites et disponibilités foncières détaillées qui ont pu s'articuler avec l'accompagnement de projets d'implantation dédiés.

A titre d'exemple d'actions emblématiques envers ces territoires, peuvent être cités :

- L'accompagnement de la démarche de marketing territorial de l'Estuaire,
- La démarche de développement des aérodromes régionaux (en Gironde : Montesquieu, Estuaire)
- L'extension de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Pas du Soc II (Médulienne), avec un programme de visites de Zone d'activité (ZA) organisé pour les techniciens et les élus (avec aménagement public, Société d'économie mixte ou privé)
- La création de la ZA de Ladils à Bazas avec la Communauté de communes (CC) du Bazadais

Par ailleurs, ces échanges ont été renforcés par des actions collectives qui prennent la forme de l'installation et l'animation d'un réseau de développeurs girondins qui s'est réuni 5 fois en 2023 sur les thèmes suivants :

- 10/01 : Présentations des dispositifs France 2030 et fonds de revitalisation Ford)
- 24/02 : session de formation aux aides à finalité régionale (ouverte aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents)
- 27/03 : « L'Economie sociale et solidaire, facteur de développement économique des territoires »
- 13/09 : Les outils de préemption foncières et immobilières au service des Collectivités Locales
- 21/11 : Présentation du règlement d'intervention et des dispositifs d'ingénierie financière de la Région Nouvelle-Aquitaine

Elle a également permis à Invest in Bordeaux de renforcer sa dynamique d'adhésion en direction de nouveaux acteurs économiques girondins, notamment dans les territoires avec deux nouvelles adhésions publiques (Jalle Eau Bourde et Médullienne) et deux en cours (Réolais et Bazadais).

Pour l'année 2024, il est proposé de prolonger cette démarche, considérant que les résultats ne peuvent s'envisager que dans la durée pour continuer à renforcer l'attractivité et faciliter les nouvelles implantations.

Par ailleurs, la Métropole propose deux nouvelles actions qui seront lancées de façon concomitante et parallèle. Elles visent là encore à renforcer la dynamique d'accueil de nouvelles entreprises via deux leviers.

D'une part, l'installation d'un « programme d'ambassadeurs du territoire », constitué d'acteurs à la fois innovants et inspirants. Cette action, inscrite au schéma de développement économique et déjà travaillée ces dernières années par Invest in Bordeaux, aurait pour objectif de souder autour de quelques entrepreneurs et acteurs de territoire une dynamique et des relais utiles à la détection de nouveaux projets à flécher en direction de notre territoire.

D'autre part, la définition d'une nouvelle stratégie renouvelée de prospection exogène. Il s'agit ici de s'appuyer sur les territoires de projets métropolitains (Opération d'intérêt métropolitain (OIM), sites de projets) et les nouvelles opérations à venir (sites économiques de Blanquefort, Robert Picqué, requalification des zones d'activités, label territoire d'industrie et zones industrielles bas carbon (ZIBAC)...) pour bâtir une stratégie de prospection. Elle sera pensée à destination de projets à valeur ajoutée autour des grandes filières économiques (santé, industrie du futur, énergie, construction durables...). Travaillée par les services économiques de la Métropole et par l'Agence, elle doit permettre ensuite aux équipes d'Invest In Bordeaux de travailler sur une détection de projets plus qualitative. Elle tiendra compte des manques ou absences identifiés par l'Agence dans les chaînes de valeur sur notre territoire. Cette action sera conduite en coopération avec les partenaires économiques via le comité des projets économiques, coanimé par Bordeaux Métropole et Invest in Bordeaux. Elle sera en premier lieu à articuler avec la Région Nouvelle-Aquitaine et son Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A) pour tenir compte de ses actions en matière de prospection exogène.

Pour mener à bien ce volet d'actions spécifiques, Bordeaux Métropole mobilisera en 2024 une subvention complémentaire spécifique de 40 000€.

Soutien de Bordeaux Métropole

Le budget prévisionnel d'Invest in Bordeaux pour 2024 a été établi à 1 536 225€, en augmentation de 20 000€ par rapport à 2023, avec un objectif de cotisations d'entreprises adhérentes renforcé (110 000€ contre 90 000€ en 2022, l'année ayant été nettement plus favorable que prévue initialement sous l'impact notamment d'un renforcement territorial). Ce budget prévoit un maintien de toutes les subventions publiques à iso-budget, en notant que le soutien métropolitain intègre le financement du programme d'actions spécifiques décrit ci-dessus (40 000€). Ainsi, pour Bordeaux Métropole, la contribution globale est donc portée à 604 000€, qui se décompose en :

Subvention : 527 775 €, comprenant une enveloppe de 40 000€ dédiée aux actions spécifiques 2024.

Cotisation : 76 225 €.

Indicateurs financiers

	Budget 2024	Budget 2023 (Annexé à la convention d'application financière 2023)	Réalisé 2022 (Source : Compte-rendu financier 2022)	Budget 2022 (Annexé à la convention 2022)
Charges de personnel / budget global	76,8%	78,6%	73,9%	75,6%
% de participation de BM / Budget global (cotisation incluse)	39,3%	39,8%	36,5%	36,4%
% de participation des autres financeurs / Budget global (cotisations incluses)	53,5%	54,2%	54,1%	53,9%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;
VU la délibération n°2023-28 du 27 janvier 2023 adoptant la convention d'objectifs triennale 2023-2025 entre Bordeaux Métropole et Invest in Bordeaux ;
VU la demande formulée par l'organisme en date du 12 juillet 2023.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Invest in Bordeaux joue un rôle pivot dans l'accompagnement et l'aide à l'implantation de projets exogènes d'investissement créateurs d'activité économique et d'emplois sur l'agglomération bordelaise et sur l'ensemble du département de la Gironde, et qu'il participe à ce titre à la dynamique de développement économique et de l'emploi de la métropole et des territoires partenaires, particulièrement cruciale en cette période de crise inédite

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'attribution d'une subvention de 527 775 € à l'association Invest in Bordeaux pour l'exercice 2024, dont 40 000€ dédiés au programme d'actions spécifiques définis pour 2024 dans la convention triennale d'objectifs ;

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention d'application financière pour l'année 2024 ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal 2024, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame MELLIER, Madame KISS, Madame FAHMY, Monsieur JABER, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024	
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT